

Du photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes

Le Conseil municipal de la commune de Florac-Trois-Rivières s'est réuni le 18 octobre. Une nouvelle conseillère municipale siégeait pour la première fois : Marie-Bernadette Albert, accueillie par l'assemblée, en remplacement de Catherine Maurin, démissionnaire.

Deux sujets importants ont été abordés parmi les nombreuses délibérations étudiées.

Tout d'abord, la Commune a validé le lancement d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective utilisant la toiture de la salle des fêtes. Si l'étude structure préalable à cette installation est positive, les panneaux photovoltaïques permettront de couvrir 32 % des besoins électriques des bâtiments communaux, et ils dégageront aussi des ressources financières par la vente du surplus d'électricité (environ 38 % de sa production).

C'est un projet de 194 000 euros qui sera traité sur une ligne budgétaire annexe, finançable en partie par le Fonds vert national. Économiquement amorti en sept ans, il permettra de substantielles économies à la Commune grâce à la part d'autoconsommation



▲ La salle des fêtes de Florac-Trois-Rivières. PHOTO DR

mais aussi en la préservant des aléas tarifaires de l'électricité pour les 30 prochaines années. S'y ajouteront aussi les recettes générées par la vente d'électricité produite en surplus.

L'autre dossier conséquent du Conseil concernait le camping

municipal du Pont-du-Tarn. Après plus d'un an d'étude sur cette structure, la commission "Économie-tourisme" a présenté le résultat de ses travaux.

Ce camping, géré en Délégation de service public (DSP) depuis 2008 nécessite de nombreux travaux de réhabilitation pour sa mise aux

normes. Au vu du coût important engendré par ces travaux, de la priorité des projets municipaux actuels dont la rénovation des écoles, et compte tenu que l'exploitation d'un équipement touristique ne constitue pas le cœur de l'action municipale, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour lancer les démarches nécessaires à la vente de ce bien.

Le prix potentiel serait de 700 000 €. Il a été déterminé, après étude des bilans comptables sur plusieurs années de la structure, des besoins de mise aux normes et des contraintes foncières pénalisantes et d'un zonage partiel en risque inondation. Pour rappel, ces terrains sont fléchés au Plan local d'urbanisme comme zone de camping, ils ne peuvent donc pas faire l'objet d'achat spéculatif immobilier pour la construction d'habitations.